

10. Au bout du chemin rural, bifurquez à droite et suivez le, jusqu'au virage à droite (chemin Ringot) pour accéder à la Départementale 94 (Rue de la Brasserie). Rejoignez la Basse Rue située à droite, après avoir longé la D 94 (devant vous).

11. Vous êtes sur le GRP de la Lys. Vous pouvez suivre le balisage rouge et jaune jusqu'à la passerelle où passe le cours d'eau «la Busnes». Après le petit pont, vous quittez le GRP de la Lys en prenant à gauche la Rue Delaleau et vous rejoignez la Rue de l'Eclème (D 69) en revenant sur vos pas (départ), c'est-à-dire sur votre gauche.

12. Rejoignez le centre de Robecq sur votre droite pour revenir sur la Place Victor Berthe.



Il y a beaucoup de supputations quant à l'origine du sobriquet donné aux habitants de Robecq. Parmi elles le nombre important de chiens employés comme auxiliaires agricoles ou fermiers; Mais la cause la plus plausible : Les habitants de Robecq avaient la réputation d'être opiniâtre, dur à la tâche, ne lâchant rien ... des « Tchiens ». Ils étaient aussi quelque peu avaricieux, durs en affaire ... des « Quiens ». Mais seuls les chiens gargoules de l'église connaissent la réponse. Texte venant de l'association « Les amis du Vieux Robecq »

1. Face à l'église prenez à droite la rue principale puis tournez de suite à gauche par la Rue de l'Eclème (D 69). A la chapelle continuez par la même rue (petit virage à gauche) et continuez tout droit, en passant sur le pont de l'Eclème.

2. Afin de rejoindre le chemin de halage prenez la petite rue à droite puis virez encore à droite pour passer sous le pont cette fois-ci, en direction de Mont-Bernenchon. En regardant devant vous, vous apercevez la maison de la nature « Geotopia » et le mont où s'est construit le village de Mont-Bernenchon.



Le cours d'eau «la Busnes» est en cours d'aménagement pour accueillir l'activité canoë-kayak «de Robecq à Saint-Venant».



Départ du P.R. :

Robecq
Place Victor Berthe (parking)

Longueur : 12,500km
Durée : 3h

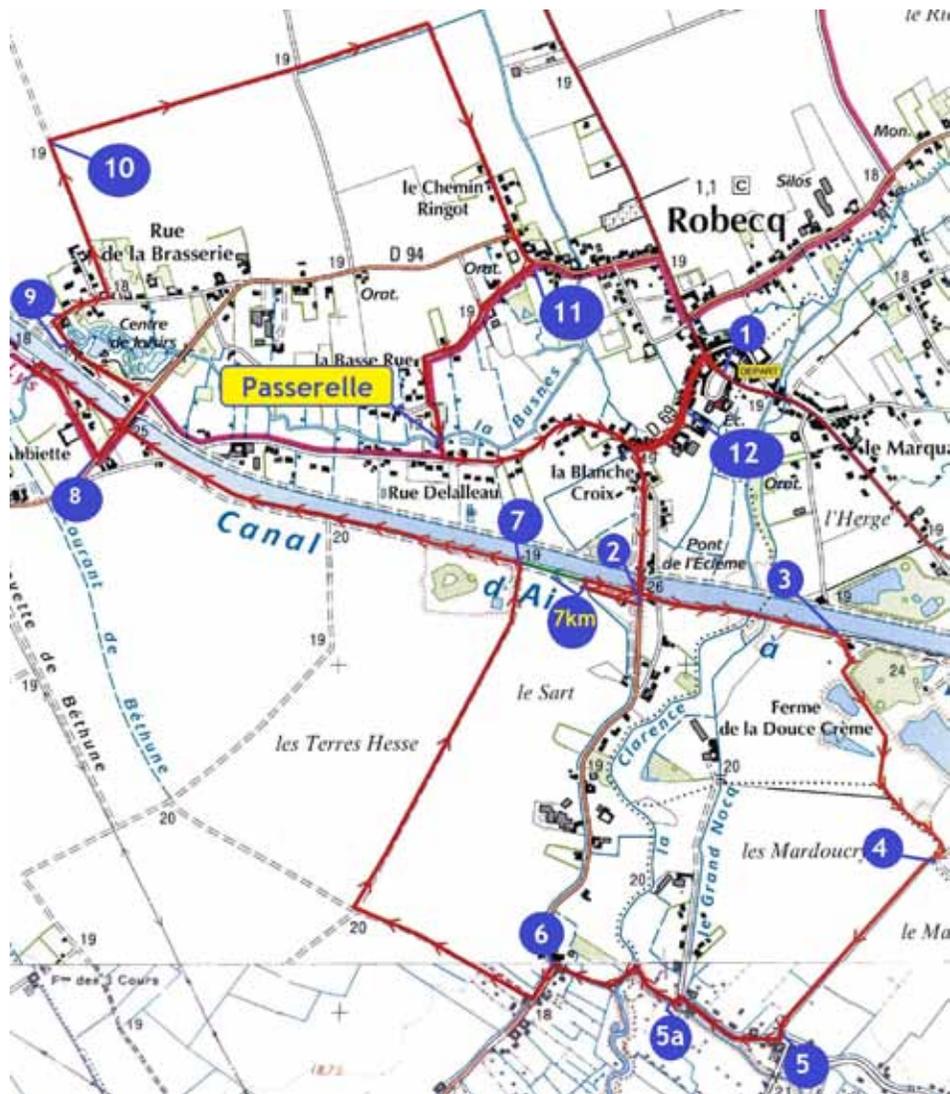
Variante : 7km
Durée : 1h45

Balisage : Jaune
Sentier labellisé par la FFRP



Sentier aménagé par
la Communauté Artois Lys

Renseignements : Office de Tourisme du Pas de la Lys Romane
Tél. 03 21 25 26 71 - <http://tourismepaysdelalysromane.fr>



CDRP62
 Rue Jean Bart - Angres
 Tél. : 03 21 72 67 33



Variante 7km :

Lorsque vous prenez la petite rue à droite, continuez tout droit sur le chemin du halage jusqu'au prochain pont. Suivez ensuite les instructions à partir du paragraphe n°7.

3. Après être passé devant les 2 cours d'eau (*siphons passant sous le canal d'Aire*) «le Grand Nocq» et «la Clarence», bifurquez à droite par « le Chemin Vert », puis une seconde fois à droite après les habitations, longez ensuite les étangs privés tout en restant sur le même chemin, jusqu'au second croisement.

4. Au lieu-dit « les Mardoucrs », virez à droite par la ruelle Hamon et continuez tout droit.

5. A l'intersection, tournez à droite par la rue Bellerive pour rejoindre le site des carrefours des cours d'eau situé à votre gauche : un tableau vous explique le système de gestion des croisements des rivières.

5a. Prenez le petit chemin herbeux (sentier pédestre « la Nave »), suivez le jusqu'à la Départementale 69 (Rue de l'Eclème). Bifurquez à gauche puis à droite. Soyez prudent pour la traversée.

6. Vous entrez dans les chemins agricoles. Continuez tout droit puis virez à droite, ensuite à gauche pour arriver au chemin de halage du canal d'Aire.

7. Continuez tout droit au bord du canal d'Aire, pour atteindre le pont de la Biette. Après être passé sous ce pont, rejoignez le petit chemin à gauche (*GRP de la Lys balisé rouge et jaune*), virez encore à gauche pour passer devant la superbe Ferme de la Biette.



8. Au bout de la rue virez à gauche pour, cette fois-ci traverser le pont de la Biette (D94), puis tournez à gauche par la Rue de la Brasserie qui longe les étangs de la Biette.

9. Poursuivez cette rue (virage à droite) puis virez à gauche par la Rue de la Brasserie (2^e rue à gauche) pour aboutir dans les chemins agricoles.

Quelques règles de bonne conduite !

Évitez de piétiner prairies et récoltes, d'exciter les animaux en pâturage.

Pensez à ramener les déchets du pique-nique.

Prenez le temps de parler avec les gens.

Évitez les balades durant la période de chasse.

Restez courtois et respectez les autres.

EN CAS DE DEGRADATION sur le sentier (flèche arrachée...) veuillez signaler le problème constaté (en donnant le code pieu, ex : Na 1 du site concerné) à la Communauté Artois-Lys - 03 21 54 60 70.

